



Autoriser huissier à constater

Par RICO4

Bonjour je suis propriétaire d'une chambre de service, le gestionnaire de l'immeuble d'habitation veut faire voter par le syndic le passage d'un huissier chez mon locataire afin de s'assurer que je ne loue pas un placard à l'aveugle.....J'ai par recommandé spécifié que le local fait 8,3 M² mais bien 21,5 M³ donc dans les clous, par ailleurs il dispose d'un vélux de toit, qui s'ouvre sans souci et la pièce est vraiment lumineuse. J'ai bien évidemment tous les diagnostics de loi Carrez.....M³.....je précise qu'il s'agit même au courant qu'il avait été refait à neuf et ils le savent puisque ils m'ont donné l'autorisation de le raccorder à l'eau et d'installer l'électricité.

Sur le plan du LOT on voit bien évidemment l'ouverture de la fenêtre de toit.

Ma question est, ont-ils le droit de faire venir un huissier alors que j'ai acheté un bien répondant aux spécificités requises à la location.

Que dois-je faire?

Merci